

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Date de la convocation : **5 décembre 2025**

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de présents : **18**

Nombre de votants : **20 dont 2 pouvoirs**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de ROCHESERVIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire sur la convocation qui leur a été adressée individuellement conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Bernard DABRETEAU - Joël OIRY - Mme Martine FAUCHARD (*pouvoir pour les délibérations 102.12.25 à 113.12.25*) - M. Antoine ORCIL - Mme Iraceme GONCALVES - M. Laurent BERTAUD - Mmes Christelle SAUVAGET - Véronique BERGER-MACOIN - Marie-Andrée LARDIÈRE - MM. Vincent BRETECHER - Patrice PAVAGEAU - Mmes Valérie TARDY - Mélanie CHOBLET - MM. Sébastien PAVAGEAU - Grégory THEPAULT - Mmes Aurélie JOULIN (*absente pour les délibérations 102.12.25 et 103.12.25*) - Solène GUIBERT - M. Baptiste SORIN

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Martine FAUCHARD a donné pouvoir à M. BERNARD DABRETEAU de la délibération n°102.12.25 à la délibération n°113.12.25 - M. Franck CORNEVIN a donné pouvoir à M. Antoine ORCIL - Mme Sylvia CORDEL a donné pouvoir à Mme Aurélie JOULIN

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Aurélie GAZEAU - MM. Fabien GUIBRETEAU - Mathieu ROBIN

Assistait également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, Directrice Générale des Services

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Mme Marie-Andrée LARDIÈRE comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N°113.12.25

OBJET : VEGETALISATION DU GROUPE SCOLAIRE GASTON CHAISSAC : ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAÎTRISE D'OEUVRE

M. Antoine ORCIL, Adjoint à l'Environnement, Espaces verts et Liaisons Douces expose :

En 2023/2024, le Cabinet Green Life Expérience a réalisé une étude de faisabilité en vue de la renaturation des cours des écoles maternelle et élémentaire de Gaston CHAISSAC. Des ateliers ont été menés en concertation avec des enseignants, des parents d'élèves, d'élus et d'agents de la Commune constitués en Comité de Pilotage.

Le bilan de ces travaux a été présenté au Bureau et au COPIL. Pour affiner ce travail, le Bureau d'Ingénierie de Terres de Montaigu a été sollicité et accompagne désormais la Commune.

Avant d'engager une première tranche de travaux estimée à 90 000 € HT, il convient de confier une mission de maîtrise d'œuvre à Atelier Clotilde DRIN – Paysagiste conceptrice pour :

- Etablir un avant-projet
- Préparer le Dossier de consultation des entreprises
- Assister à la passation des contrats de travaux
- Diriger et réceptionner des travaux

Le coût de la mission s'élève à 10 875 € HT.

Pour rappel, l'avant-projet définitif devra faire l'objet d'une validation par le conseil municipal en 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **CONFIE** la mission de maîtrise d'œuvre à l'ATELIER Clotilde DRIN pour un montant de mission arrêté à 10 875 € HT,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Fait à ROCHESERVIERE, le 15 décembre 2025

La secrétaire de séance


Marie-Andrée LARDIERE


Le Maire


Bernard DABRETEAU


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.